

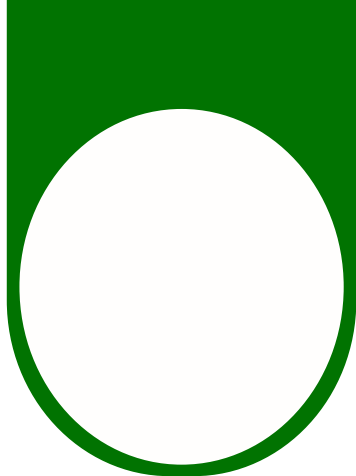


SCOOP DE L'AGENCE BÉNOISE POUR L'ENVIRONNEMENT



Bulletin : Trimestriel

Édition : n°1, 2026



1- Éditorial

« Face aux défis environnementaux croissants, l'action collective et l'innovation demeurent plus que jamais des leviers essentiels pour construire un avenir durable. »

Le premier trimestre de l'année 2026 a été marqué par une mobilisation soutenue de l'Agence béninoise pour l'Environnement en faveur de la préservation du cadre de vie et du développement durable.

Ce bulletin présente les principales actions menées, notamment la commémoration de la Journée mondiale des zones humides, les activités de restauration des écosystèmes, le suivi des initiatives d'éducation environnementale, ainsi que les missions d'inspection et les travaux d'évaluation environnementale et sociale.

Il met également en lumière un entretien consacré au crédit carbone, thématique stratégique qui ouvre des perspectives importantes pour le financement des actions climatiques au Bénin.

Les résultats enregistrés témoignent d'avancées notables, même si des efforts restent à poursuivre pour renforcer la conformité, consolider les acquis et assurer une meilleure appropriation des bonnes pratiques.

L'Agence béninoise pour l'Environnement réaffirme son engagement à œuvrer, aux côtés de l'ensemble des acteurs, pour un environnement sain et durable.

Bonne lecture à toutes et à tous.

François-Corneille KEDOWIDE, DG/ABE



☞ Commémoration de la Journée Mondiale des Zones Humides

☐ Conférence débat sur le thème « Zones humides et savoirs traditionnels : Célébrer le patrimoine culturel »

Le 04 février 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement a commémoré la Journée mondiale des zones humides à Cotonou, à travers une conférence débat sur le thème « Zones humides et



savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel ». Cette rencontre a mobilisé acteurs institutionnels, scientifiques, communautés locales et partenaires autour des enjeux de préservation durable de ces écosystèmes.

La conférence-débat a été marquée par des communications et panels autour de la thématique de la journée. Les échanges ont mis en évidence le rôle central des savoirs

traditionnels dans la conservation des zones humides, à travers des pratiques culturelles, des interdits et des mécanismes communautaires qui contribuent à la protection de la biodiversité. Toutefois, ces savoirs sont aujourd'hui menacés par la modernisation et le faible niveau de transmission intergénérationnelle.

Les communications et panels ont également souligné la nécessité de renforcer la complémentarité entre savoirs endogènes et connaissances scientifiques, afin de faire des zones humides de véritables leviers de résilience climatique et de développement durable.

Au terme des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment la documentation et la valorisation des pratiques traditionnelles, leur intégration dans les politiques publiques et les systèmes éducatifs, ainsi que le renforcement de la gouvernance inclusive impliquant les communautés locales.



□ Restauration des mangroves à Togbin-Adouanko : un engagement renouvelé pour les écosystèmes côtiers



Suite à la conférence-débat, l'Agence béninoise pour l'Environnement a lancé la mise en terre de palétuviers à Togbin-Adouanko (commune d'Abomey-Calavi), dans le cadre de la JMZH 2026 en vue de restaurer les écosystèmes de mangrove dégradés et de protéger les berges contre l'érosion. Cette intervention s'inscrit dans la suite

logique des actions de restauration initiées sur ce site. Un site précédemment reboisé en 2024, mais détruit par un feu de brousse ; illustre la nécessité d'une vigilance accrue et d'une implication communautaire durable.

La cérémonie a réuni autorités locales, partenaires techniques et financiers, le projet Mangrove de la DGEFC (Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses) et WAPCO Bénin SA, ainsi que les communautés riveraines. Les différentes allocutions ont mis l'accent sur l'urgence de préserver les mangroves, l'importance du suivi des plants et le rôle clé de la sensibilisation des populations. La participation active des « ambassadeurs juniors » de l'EPP Togbin Adouanko a également marqué l'événement, témoignant de l'engagement de la jeunesse pour la protection de l'environnement.

Au total, 1200 plants de palétuviers ont été mis en terre lors de cette activité, première étape d'un processus de restauration de 10 hectares de mangrove prévu sur l'année 2026. Cette initiative traduit la volonté collective de renforcer la résilience des écosystèmes côtiers tout en soutenant les moyens de subsistance des communautés locales.



☞ Suivi des initiatives d'éducation environnementale : des avancées encourageantes à consolider

Du 10 au 17 mars 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement a conduit une mission de suivi dans les écoles bénéficiaires de ses initiatives en éducation environnementale. Cette mission visait à évaluer les progrès en matière d'hygiène et d'assainissement, assurer le suivi des plantations et des jardins scolaires, et apprécier le fonctionnement des clubs verts.

Au total, 10 établissements ont été visités : sept écoles primaires publiques et trois écoles maternelles publiques dans les communes de Abomey-Calavi, Akpro-Missérétié, Avrankou, Allada et Toffo. Les constats révèlent une dynamique globalement positive, marquée par une amélioration de la propreté



des cadres scolaires, la disponibilité d'équipements d'hygiène (poubelles, dispositifs de lavage des mains) et un bon taux de survie des plants mis en terre dans plusieurs écoles. Les clubs verts se distinguent dans certains établissements par un fort engagement des élèves et des encadreurs, avec des activités régulières de salubrité et de sensibilisation.

Cependant, plusieurs contraintes persistent et fragilisent ces acquis. Il s'agit notamment de l'absence de clôture au niveau de certaines écoles, favorisant le vandalisme et la divagation des animaux, du manque d'accès à l'eau potable, de l'insuffisance de systèmes de gestion des déchets, ainsi que du faible fonctionnement ou de l'inactivité de certains clubs verts.



Face à ces défis, la mission recommande le renforcement des infrastructures de base, l'équipement des écoles en matériels d'hygiène, afin de consolider les acquis et

garantir la durabilité des actions engagées.



☞ Validation de dossiers de demande de permis d'émissions et de rejets



Au cours du premier trimestre 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement a poursuivi ses activités de contrôle et de régulation à travers l'organisation de sessions de validation des dossiers de demande de permis environnementaux.



Ces travaux ont permis de valider trois (03) dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles de la société WAPCO Bénin, ainsi qu'un (01) dossier de demande de permis d'émission atmosphérique de la société Bénin Textile.

Ces actions s'inscrivent dans la mission de l'ABE visant à encadrer les activités industrielles et à prévenir les risques de pollution, en veillant au respect des normes environnementales en matière de rejets liquides et d'émissions atmosphériques.

☞ Inspection environnementale des unités industrielles : des efforts notables, des défis persistants

Au cours du premier trimestre 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement a mené une mission d'inspection des unités de production installées dans la Zone Franche Industrielle (ZFI) et ses environs dans la commune de Sèmè-Podji. Cette initiative vise à prévenir les risques environnementaux et sanitaires liés aux activités industrielles, tout en veillant au respect des normes en vigueur.

La mission a permis d'inspecter treize (13) unités industrielles, couvrant divers secteurs d'activités : des unités agro-alimentaires, unités sidérurgiques, des savonneries, de production de carton et de plastiques. Les constats révèlent que les unités installées dans la Zone Franche Industrielle présentent globalement un bon niveau de conformité environnementale, notamment en matière de documentation, de suivi médical des travailleurs et de disponibilité d'équipements de protection individuelle.



Cependant, plusieurs insuffisances subsistent, notamment le non-respect du port effectif des équipements de protection, l'absence de certains permis environnementaux, le faible niveau de mise en œuvre des plans d'urgence et des insuffisances en matière d'hygiène. Par ailleurs, des



problématiques structurelles ont été relevées, telles que le mauvais entretien des voies et la cohabitation d'unités polluantes avec des activités sensibles, source de conflits entre industriels.

Globalement, bien que des efforts soient observés, des améliorations restent nécessaires pour garantir une meilleure performance environnementale des unités industrielles. L'ABE entend poursuivre ces actions de suivi afin de renforcer la conformité et prévenir les risques environnementaux.



👉 Évaluation environnementale et sociale

Durant le premier trimestre 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement a poursuivi ses activités d'évaluation environnementale et sociale, avec d'importants dossiers examinés, divers suivis environnementaux et sociaux de projets sur le terrain.

- **Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

Ainsi au cours de ce trimestre, vingt-sept (27) rapports d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été analysés, dont vingt-six (26) ont eu un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des observations issues des ateliers de validation. En amont, vingt-six (26) visites de sites ont été réalisées afin d'apprécier les conditions réelles d'implantation des projets.

Par ailleurs, cinquante-quatre (54) Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) ont été délivrés, ainsi qu'une (01) lettre d'acceptation relative à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

Ces résultats traduisent le dynamisme constant de l'ABE dans l'encadrement des projets de développement et son engagement à garantir la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

- **Audits environnementaux : une forte dynamique de mise en conformité des unités**

Ce premier trimestre 2026, l'Agence béninoise pour l'Environnement a réalisé trente (30) audits environnementaux et sociaux, dont une majorité d'audits de mise en conformité, traduisant un intérêt croissant des promoteurs pour la régularisation de leurs activités.



Ces audits ont concerné divers secteurs, notamment les mines, l'agriculture, l'assainissement, l'énergie et l'approvisionnement en eau potable. À l'issue des évaluations, neuf (09) Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) ont été délivrés. Par ailleurs, dix-huit (18) suivis ont été effectués sur les recommandations issues des audits, avec un taux de mise en œuvre de 27,21 %. Trois (03) unités ont été mises en demeure en raison de manquements constatés.

Les résultats mettent en évidence des efforts de conformité, mais également des insuffisances persistantes, notamment en matière de gestion des déchets solides, caractérisées par un tri inapproprié, des équipements inadéquats et une mauvaise organisation des sites.



Globalement, ces activités traduisent une dynamique progressive d'amélioration des pratiques environnementales, tout en soulignant la nécessité de renforcer le suivi et l'accompagnement des unités pour une meilleure application des normes.



Mauvaises conditions d'hygiène autour d'un point



Entreposage inadéquat des déchets solides dangereux

- **Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale : un accompagnement continu des projets**

Au premier trimestre 2026, trente-trois (33) projets et structures ont fait l'objet d'un suivi de la mise en œuvre de leurs Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) par l'Agence béninoise pour l'Environnement.

Cette action illustre la volonté de l'ABE de s'assurer de l'application effective des mesures environnementales et sociales sur le terrain, en vue de prévenir les impacts négatifs des projets et de garantir leur conformité aux exigences en vigueur.



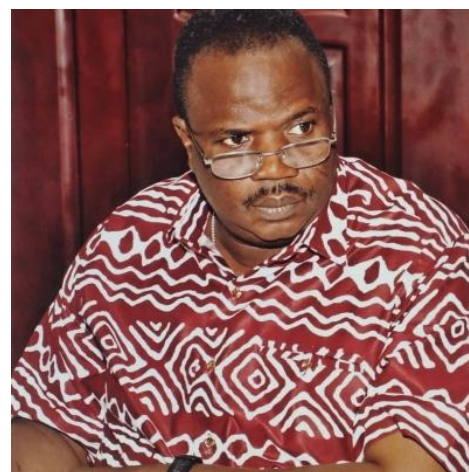
3- Dossier spécial

Dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, le crédit carbone s'impose comme un mécanisme clé pour financer les actions environnementales.

Pour mieux comprendre ses enjeux et ses opportunités pour le Bénin, nous avons recueilli l'éclairage du Professeur Ernest AMOUSSOU.

1. Bonjour Monsieur, veuillez-vous présenter à nos lecteurs ?

Je suis Ernest AMOUSSOU, professeur titulaire des universités CAMES, enseignant-chercheur au département de géographie et aménagement du territoire de l'Université de Parakou, membre du Laboratoire d'Ethno-Climatologie et Climatologie Tropicale, et



membre associé au laboratoire Pierre Pagney « Climat, Eau, Écosystèmes et Développement » de l'Université d'Abomey-Calavi.

Je suis spécialiste en géographie physique appliquée, en climatologie, hydrologie et sciences naturelles. J'interviens sur les questions environnementales et climatiques, avec ces dernières années un intérêt particulier pour les mécanismes économiques du changement climatique tels que les marchés du carbone. Avec mon équipe, certains de nos travaux portent notamment sur la gouvernance environnementale, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques au Bénin, spécifiquement dans les zones humides.

2. Pour commencer, pouvez-vous expliquer simplement ce qu'on appelle le crédit carbone ?

Un crédit carbone est une unité qui correspond à une tonne de dioxyde de carbone émise, réduite ou séquestrée grâce à un projet environnemental.

Ces crédits peuvent être vendus à des États ou à des entreprises souhaitant compenser une partie de leurs émissions de gaz à effet de serre.

3. Pourquoi le crédit carbone est-il devenu un sujet central dans les discussions environnementales internationales aujourd'hui ?

Je dirais tout simplement parce que le monde cherche des solutions. Comme il y a des gaz à effet de serre, il y a réchauffement de la Terre ; il faut donc des solutions concrètes pouvant être financées pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le crédit carbone permet de mobiliser des financements privés en faveur de projets climatiques, notamment dans les pays en développement, tout en aidant les acteurs économiques à réduire leur empreinte carbone.

C'est donc dans ce but que ce sujet est devenu central.

4. Comment fonctionne concrètement le marché du crédit carbone ?

À ma connaissance, il existe deux grands marchés :

- **Le marché réglementé**, encadré par des accords internationaux et régionaux ;
- **Le marché volontaire**, où les entreprises achètent des crédits dans le cadre d'engagements climatiques volontaires.

Dans ce second cas, les projets sont mesurés et vérifiés par des organismes indépendants, puis certifiés avant la mise en vente des crédits.

Une entreprise peut acheter des crédits parce qu'elle émet trop de carbone, ou vendre sa capacité de séquestration à d'autres entreprises, contribuant ainsi à la mise en place de puits de carbone.

5. Qui sont les principaux acteurs impliqués dans ce mécanisme ?

On peut identifier cinq principaux acteurs :

1. Les États, qui fixent les cadres réglementaires ;
2. Les entreprises, qui sont généralement les acheteurs ;
3. Les développeurs de projets ;



4. Les ONG et organismes de certification ;
5. Les communautés locales.

Au Bénin, par exemple, on peut citer l'ONG Eco-Bénin. Les communautés locales peuvent mettre en œuvre des projets sur le terrain permettant de vendre le carbone séquestré.

6. Le Bénin peut-il réellement tirer profit du marché du crédit carbone ?

Oui, parce que le Bénin dispose d'un fort potentiel naturel et humain. Le marché carbone représente une opportunité stratégique de financement climatique complémentaire à l'aide publique.

Le pays peut en bénéficier à travers divers projets, notamment ceux liés à l'environnement, à la gestion des déchets ou à la restauration des écosystèmes.

7. Quels types de projets verts peuvent générer de crédit carbone au Bénin ?

Plusieurs types de projets peuvent être développés :

- la reforestation et la restauration des mangroves, qui sont de puissants puits de carbone ;
- les énergies renouvelables (solaire, biomasse) ;
- l'agriculture intelligente face au climat ;
- la gestion des déchets ;
- l'économie circulaire ;
- la protection des zones humides et lagunaires.

Ces écosystèmes permettent de générer d'importants volumes de crédit carbone.

8. Les collectivités locales et les communautés peuvent-elles en bénéficier ?

Oui, bien sûr. Les projets carbonés peuvent générer des revenus locaux, des emplois verts et améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau ou à des pratiques agricoles durables.

La clé reste toutefois une répartition équitable des bénéfices.

Même si le processus est complexe et que le nombre de projets reste encore faible, les communautés peuvent participer si elles sont bien informées et accompagnées par des structures compétentes.

9. Quel rôle l'Agence Béninoise pour l'Environnement pourrait-elle jouer ?

L'ABE a un rôle capital et central.

Elle peut assurer :

- la coordination institutionnelle ;
- l'agrément et le suivi environnemental des projets ;
- le renforcement des capacités des collectivités locales et autres acteurs ;
- l'alignement des projets sur les politiques nationales et les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Elle permet ainsi d'éviter les initiatives dispersées et de garantir la cohérence nationale.



10. Quelles sont les principales conditions pour développer un projet carbone ?

Il faut notamment :

- démontrer l'additionnalité du projet (qu'il n'aurait pas existé sans le financement carbone) ;
- assurer sa mesurabilité et sa vérifiabilité ;
- garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
- respecter les normes internationales reconnues.

Un projet carbone s'inscrit généralement sur le long terme, souvent 15 à 20 ans.

11. Quels enseignements tirer des discussions sur le crédit carbone lors de la COP30 au Brésil?

Les discussions ont mis en évidence la nécessité :

- de renforcer l'intégrité environnementale des crédits ;
- d'améliorer la transparence des marchés ;
- de garantir une meilleure inclusion des pays du Sud.

En effet, bien que ces pays développent des stratégies de séquestration carbone, ils reçoivent encore une part limitée des financements climatiques.

12. En quoi ces décisions renforcent-elles les opportunités pour le Bénin ?

Elles offrent un cadre plus clair et crédible, capable d'attirer davantage d'investissements et de favoriser les projets africains.

Le Bénin peut se positionner comme un acteur émergent du marché carbone, d'autant plus qu'il constitue davantage un puits de carbone qu'un émetteur majeur.

13. Quel message adresser aux acteurs intéressés ?

J'encourage les promoteurs, entreprises et collectivités à considérer le crédit carbone non pas comme une simple opportunité financière, mais comme un outil de développement durable au service des populations et des écosystèmes.

14. Quels sont les principaux risques pour les investisseurs ?

On peut citer :

- l'incertitude réglementaire ;
- la volatilité des prix ;
- le risque de non-performance des projets.

Ces risques peuvent être atténués par une bonne gouvernance, des études solides et des partenariats locaux fiables.

15. Un conseil stratégique pour un nouvel acteur ?

Investir d'abord dans la qualité du projet et son ancrage local, c'est-à-dire son acceptabilité par les communautés.



Un projet crédible, transparent et bénéfique pour les populations est toujours plus durable et attractif sur le marché carbone.

16. Mot de fin

Il est important que l'ABE joue pleinement son rôle central dans ce mécanisme, notamment en matière de coordination institutionnelle, d'agrément et de suivi environnemental des projets.

Les études d'impact environnemental et social, ainsi que la certification des projets, sont essentielles. En somme, l'ABE doit intervenir à chaque étape afin de garantir la crédibilité et l'efficacité des initiatives liées au crédit carbone.

4- AGENDA & ANNONCES

Le deuxième trimestre de l'année 2026 sera marqué par plusieurs programmes. On peut nommer entre autres :

- Organisation de la première soirée de l'environnement
- Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement dans quelques marchés urbains

5- COIN ECOCITOYEN

Êtes-vous un écocitoyen engagé ? Nous vous proposons un court questionnaire d'auto-évaluation afin d'apprécier vos bonnes pratiques environnementales au quotidien.

Question 1 : Pour économiser l'eau au quotidien, quelle est la meilleure pratique ?

- A. Laisser couler l'eau pendant la vaisselle
- B. Prendre des douches courtes et fermer le robinet pendant le savonnage
- C. Remplir complètement la baignoire à chaque bain

Question 2 : Lorsqu'une ampoule est grillée, que faites-vous?

- A. Je la jette dans la poubelle ordinaire
- B. Je la dépose dans un point de collecte spécialisé
- C. Je la répare moi-même

Question 3 : Quelle est la meilleure façon de limiter sa production de déchet ?

- A. Recycler davantage
- B. Acheter moins d'emballages
- C. Utiliser plus de sacs plastiques

Question 4 : Quel moyen de transport est le plus écologique ?

- A. Moto
- B. Transport en commun
- C. Voiture individuelle



Question 5 : Quelle attitude est la plus conforme aux principes de protection de l'environnement ?

- A. Brûler les plastiques pour réduire leur volume
- B. Les abandonner en plein air en cas d'absence de poubelle
- C. Les trier et les déposer dans des points de collecte, poubelles dédiées ou systèmes de recyclage

Résultats :

- Majorité de **b** : Félicitations ! Vous êtes un citoyen responsable, car vous pensez à la durabilité.
- Majorité de **a** ou **c** : Il est temps de changer vos habitudes ! Chaque petit geste compte pour l'environnement.

Merci d'avoir participé à ce quiz !

6- MOT DE CLOTURE

Le premier trimestre a été marqué par la commémoration de la JMZH 2026 et les activités courantes de l'Agence. Le deuxième trimestre s'annonce encore plus active !

Restez informés pour mieux connaître les initiatives de l'ABE et devenir, à votre tour, des relais d'information et de sensibilisation dans votre entourage.

7- REDACTEURS

- ♦ Anne-Marie J. AHANDESSI KOGBLEVI, Chef Service Communication et Appui aux Collectivités Locales (SCACL)
- ♦ Marius Hugues DEGLA, Directeur de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement (DIESE)

8- COORDINATION

François-Corneille KEDOWIDE, Directeur Général.



